

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mercredi 5 décembre 2012 à 18 h 00 – Salle des Actes

Présents : M. ARSAC - Mme BAUDOIN - Mme BERTRAND - Mme D'INTRONE - M. DUBAYLE - M. DUBREUIL - Mme FEYDEL - Mme GAILLEPAND-TSCHIPPER - M. GARNIER - M. LE POMMELEC - Mme MARLIAC - M. ROBERT - M. ZOUBA

Membres ayant donné procuration : M. CHARILLON - M. GOUTTEBEL - M. MORAND

Présents à titre de membres invités : Mme LACROIX - M. LEDUC

Excusés : Mme BERNARD - M. GALLOIS - M. LAMBOURG - M. LEGREZ

Présidence de la séance : M. le Doyen Florent GARNIER

La séance est ouverte à 18 h 00, Salle des Actes.

Monsieur le Doyen ouvre la séance et il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil de gestion de l'École de droit. Il précise que c'est la première réunion du premier conseil de gestion, dans sa formation complète, de l'École de droit. Cette date est importante dans la vie de la communauté universitaire pour tous, étudiants, personnels, enseignants-chercheurs et personnalités extérieures.

Monsieur le Doyen remercie les quatre personnalités extérieures qui ont accepté de contribuer aux réflexions et aux décisions du conseil de gestion. Il félicite les représentants des usagers et dit combien les étudiants, par l'intermédiaire de leurs représentants mais aussi les associations, ont un rôle important à jouer au sein de l'École de droit.

1 - Approbation du procès-verbal du 26 Octobre 2012

Approbation à l'unanimité

2 - Confirmation de l'élection du Doyen de l'École de Droit

Le Doyen rappelle que les statuts de l'École de droit ont prévu au titre des dispositions transitoires que le directeur soit confirmé par le conseil de gestion au complet.

Le Doyen rappelle qu'il a été élu le 15 mai 2012. Le directeur des études, le directeur de la recherche, les directeurs-adjoints ont été élus ou désignés le 31 mai 2012. Il remercie pour leur investissement Christine Bertrand, Directeur des Etudes, Charles-André Dubreuil, Directeur de la Recherche, Marie-Elisabeth Baudoin, Directeur adjoint (en charge des Masters de Droit public et des Relations Internationales), Sacha Leduc, Directeur adjoint (en charge de la Licence AES) et Alain Le Pommelec Directeur adjoint (en charge des Master de Droit privé).

Le Doyen propose de rappeler quelques éléments liés à la mise en place des Ecoles par l'Université d'Auvergne puis le projet et les structures de gouvernance de l'Ecole droit informant ainsi les membres du conseil de gestion des premières réalisations après quelques semaines de fonctionnement. Cette ambition collective est aussi portée par d'autres collègues qui se sont pleinement impliqués. Le Doyen tient aussi à remercier tout particulièrement les personnels administratifs qui ont aussi œuvré et contribuent à la réussite de ce projet.

L'Ecole de droit s'inscrit tout d'abord dans un environnement sur le site clermontois. Il rappelle, outre l'existence du PRES Clermont Université, que l'Université d'Auvergne s'est engagée depuis plusieurs années dans une structuration tant de la formation doctorale avec une Ecole doctorale unique puis de 3 laboratoires dont le Centre Michel de L'Hospital. Cette évolution s'est poursuivie avec la volonté de création des Ecoles universitaires pour faire mieux en matière d'offre de formation et sur le plan pédagogique. Une meilleure structuration et une mutualisation ont été envisagées dans le domaine Droit, Economie et Gestion. Le Doyen rappelle, selon les termes des statuts identiques aux trois Ecoles, les missions de « service public de l'enseignement supérieur dans le cadre de la politique générale définie par l'Université d'Auvergne » et que l'Ecole de droit doit « contribue(r)... à la formation initiale et continue en dispensant un enseignement théorique et professionnel de haut niveau... (et développer une) recherche dans le domaine du droit et de la science politique et s'efforce d'en valoriser les résultats ». Puis le Doyen précise cinq objectifs poursuivis l'Ecole par :

- ⇒ donner aux équipes pédagogiques les possibilités de mettre en place et développer une offre de formation (FI et FC) au service de l'insertion professionnelle des étudiants ;
- ⇒ renforcer les liens entre enseignement et recherche ;
- ⇒ développer un « esprit grande école » (accueil avec la journée de rentrée des Masters cette année, bâtiment, alumni) avec les atouts de l'université ;
- ⇒ consolider et développer les liens avec le monde socio-économique : professions juridiques, entreprises, collectivités locales... ;
- ⇒ accroître la visibilité internationale et renforcer l'attractivité des formations et de la recherche.

L'ambition est de développer un modèle de grande école universitaire. L'Ecole de droit développe un projet animé par une gouvernance en partie renouvelée.

Des objectifs partagés ont permis de premières réalisations que le Doyen rappelle.

- ⇒ une exigence d'excellence de formation et d'insertion professionnelle ;
- ⇒ des partenariats mutuellement profitables ;
- ⇒ une dynamique de recherche confortée ;
- ⇒ le maintien d'une politique de relations internationales fructueuses

Le Doyen précise que construire ensemble l'excellence, c'est poursuivre ces divers objectifs complémentaires au service de l'attractivité des formations et de la recherche.

La nouveauté tient à la mise en œuvre d'une Licence DEG prenant appui sur une logique transdisciplinaire et progressive ainsi qu'un accompagnement pour la réussite des étudiants (Plan Licence). Sur des bases solides, le nouveau contrat doit permettre de développer différents atouts en renforçant l'attractivité des formations - en lien notamment avec l'acquisition de certification en anglais, en informatique, aux métiers de l'enseignement et du droit - et par la valorisation et la promotion des diplômés. L'Ecole de droit doit aussi encourager les actions des associations étudiantes qui, par leur dynamisme et leur implication dans l'organisation de manifestations en lien avec les Masters, sont importantes.

Pour les formations en Master, il y a lieu de capitaliser sur les acquis, peut-être de les faire évoluer encore pour quelques-unes. Il y a lieu peut être de réfléchir à des formations en alternance. Les efforts doivent porter de manière continue sur la qualité, la lisibilité et la reconnaissance nationale pour chacune des formations proposées en adéquation avec leur environnement. L'insertion professionnelle des étudiants doit guider l'action commune. Le Doyen précise deux chantiers très importants pour les prochaines semaines et prochains mois. Il y a tout d'abord l'Institut des Métiers de l'Administration et de la Justice -. Il a vocation à regrouper l'ensemble des préparations aux concours (IEJ et ex-IPAG) avec un triple objectif. Tout d'abord préserver et renforcer leur visibilité nationale. Ensuite, développer les synergies et des mutualisations. Enfin, proposer de nouvelles préparations dans un certain nombre de secteurs pour lesquels l'Ecole de droit dispose de compétences (par exemple le domaine sanitaire et social). La volonté est de permettre aux étudiants de préparer dans les meilleures conditions un concours en insistant sur la méthodologie de l'écrit et de l'oral. Les Masters n'ont pas pour vocation de préparer à un concours. La première rentrée de l'IMAJ a permis d'inviter pour une conférence inaugurale le Président du TGI de Clermont-Ferrand. Un second enjeu est la structuration d'un service de la formation continue, des stages et des relations extérieures. Il y a un fort potentiel. Il reste encore fort à faire mais les éléments sont réunis pour permettre ce développement à l'Ecole de droit.

Nécessaires et indispensables pour le rayonnement de l'Ecole de droit, les partenariats déjà existants seront renforcés. Des partenariats privilégiés assurent à l'échelon tant local que national la reconnaissance des formations. Des actions en ce sens existent déjà (Café des juristes avec l'Ordre des avocats) et vont s'intensifier notamment par les récents contacts noués avec la Cour d'appel, le TGI de Clermont-Ferrand, le Tribunal de commerce ou encore le Tribunal d'administratif. Depuis la rentrée, des contacts prometteurs ont été aussi noués avec la direction régionale du CNFPT, les collectivités territoriales et les ordres professionnels. Ceci doit permettre de construire ainsi des relations mutuellement profitables aux étudiants.

Le Centre Michel de L'Hospital s'est structuré en trois axes, autour de la norme. Il a été très bien évalué par l'AERES. Ce laboratoire et les axes de recherches sont en lien avec les formations en Master. C'est là un avantage et un atout important pour le développement de cette Ecole Universitaire. La diversité et le nombre croissant de manifestations scientifiques nationales et internationales attestent de la vitalité, de la reconnaissance et de l'attractivité du laboratoire. Des publications sous des formats variés existent (Collection des thèses, Editions du CMH, Revue et Lettre d'information en ligne). Des réseaux scientifiques européens et internationaux sont mis en place. Des professeurs invités étrangers assurent des conférences doctorales, participent à la formation des étudiants en Master. Le CMH s'est aussi engagé dans la codirection de thèse et le développement de cotutelles internationales. Enfin des partenariats existent récemment avec l'ordre des avocats, les notaires et depuis plus longtemps avec le Conseil général du Puy-de-Dôme (Prix Michel de L'Hospital).

Par ses diverses relations privilégiées en Europe, en Amérique du Nord, au Moyen Orient et en Chine, l'Ecole de droit met à la disposition des étudiants et des enseignants-chercheurs un réseau riche tant pour la formation que pour la recherche. Une politique active existe depuis plusieurs années et va se poursuivre avec le réseau Erasmus, les universités d'été, des programmes européens, les cours en anglais.

L'Ecole de droit par ses actions et son projet s'inscrit dans la continuité et elle est porteuse de nouvelles ambitions. Continuité et nouveauté caractérisent aussi la gouvernance de l'Ecole de droit.

Le Doyen rappelle la composition du conseil de gestion ainsi que ses compétences : élire le Directeur ; élaborer le programme scientifique et pédagogique de l'Ecole ; examiner le budget ; définir l'organisation interne de l'Ecole, pour autant que cette compétence ne relève pas de la compétence du Conseil d'Administration ; proposer les modifications statutaires ; élaborer et modifier le règlement intérieur ; arrêter les méthodes pédagogiques et proposer les modalités du contrôle des connaissances au CEVU qui transmet son avis au CA pour décision.

Le Doyen présente le Comité d'Orient Stratégique. C'est une nouvelle instance de l'Ecole de droit qui est importante. Composé de manière majoritaire de personnalités extérieures, le C.O.S. comprend 20 membres. Il est présidé par Me Henri Arsac. Monsieur le Doyen le remercie d'avoir accepté de présider le C.O.S. Les 12 autres personnalités extérieures seront proposées par le Doyen pour avis au prochain Conseil de gestion. Le Doyen rappelle que le C.O.S. discute des questions nécessitant un regard extérieur sur les questions relevant de la compétence du conseil de gestion soit à la demande du Doyen, soit à la demande du conseil de gestion soit de sa propre initiative. Le C.O.S. émet des avis et des recommandations. Il peut être notamment consulté sur l'insertion professionnelle, la formation initiale et continue, la politique de développement en particulier des partenariats socio-économiques de l'Ecole de droit.

Enfin, le Doyen rappelle quelles sont les missions qui sont prévues par les Statuts pour le directeur de l'Ecole de droit. Il prépare et assure l'exécution des délibérations du Conseil de l'Ecole ; il est chargé de la gestion administrative et financière de l'Ecole ; il est chargé de l'organisation des services, dans le cadre de la politique d'établissement ; il assure la coordination pédagogique des enseignements ; il organise les jurys d'examens dans le respect des dispositions réglementaires ; il organise les conditions d'utilisation des locaux ; il est chargé du maintien de l'ordre et de la sécurité au sein de l'Ecole.

Il s'agit au final avec et par l'Ecole de droit de pouvoir contribuer à poser les pierres d'angle de cette maison de formation au droit, d'un bâtiment accueillant les formations juridiques et judiciaires et d'un lieu ouvert aux différents acteurs et partenaires dans l'intérêt des étudiants et de leur devenir professionnel

Le Doyen demande aux membres du conseil de gestion s'ils souhaitent disposer de précisions.

Le Professeur Charles-André Dubreuil rappelle que le directeur du laboratoire est de droit le Directeur de la Recherche de l'Ecole.

En raison de l'absence d'autres interventions, le Doyen propose aux 16 membres présents ou représentés du conseil de gestion, conformément aux Statuts, qu'il puisse être confirmé.

Après vote à bulletin secret, le Doyen Florent Garnier est confirmé à l'unanimité des 16 suffrages.

Le Doyen remercie l'ensemble des membres du conseil de gestion et précise que personne n'est indispensable à une institution quelle qu'elle soit.

3 – Avis sur les demandes de subventions des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales (Conseil Régional Auvergne, Conseil Général du Puy de Dôme et Mairie de Clermont-Ferrand) apportent chaque année leur soutien financier aux organisateurs de colloques et congrès de l'Université d'Auvergne.

À cet effet, pour en bénéficier, le ou les organisateurs doivent monter un dossier de demande de subvention. Une fois les dossiers complétés, sous couvert du Doyen et après avis du Conseil de Gestion, ils devront être adressés à la Direction de la Recherche.

Début 2013, les demandes feront l'objet d'une étude par la commission des appels d'offres et seront soumises à l'examen du Conseil Scientifique avant leur transmission aux collectivités.

M. Charles-André DUBREUIL, Directeur du Centre Michel de l'Hospital, présente ces dossiers. Pour l'année 2013, 13 colloques seront organisés au sein du Centre Michel de l'Hospital. 7 demandes de subvention ont été déposées.

MANIFESTATION SCIENTIFIQUE	ORGANISATION	THEME	DATE	AXE
COLLOQUE	J-F. RIFFARD	Publicité et droits réels : nouveaux enjeux	1 ^{er} février	Normes et patrimoines
COLLOQUE de Master M2 Droit civil	J-F. RIFFARD	Information et Patrimoine	3 avril	Normes et patrimoines
COLLOQUE	A. LE POMMELEC	Restructurations d'entreprises : la dialectique de "l'humain" et du "capital"	5 avril	transversal Normes et entreprises/ Normes et patrimoines
COLLOQUE DES DOCTORANTS	ACDD Association Clermontoise des Doctorants en Droit	Sexe et droit	17 ou 24 mai	transversal
COLLOQUE	M-E. BAUDOIN M. BOLTON (CHEC)	Les constitutions : des révolutions à l'épreuve du temps aux Etats-Unis et en Europe	30-31 mai	Normes et Etats
MANIFESTATION EN OUTRE-MER ET A L'ETRANGER Nouvelle-Calédonie	D. TURPIN F. FABERON-TOURETTE	Religion et société en Nouvelle-Calédonie et en Océanie	16-17 août	Normes et Etats
COLLOQUE	Ch-A. DUBREUIL F. FABERON-TOURETTE C. MARLIAC	La responsabilité sanitaire et sociale	15 octobre	transversal

M. le Doyen propose aux votes ces demandes aux membres du Conseil.

Avis favorable pour chacun d'eux à l'unanimité

4 - Intervenants extérieurs

M. Le Doyen présente la liste des intervenants extérieurs faisant moins de 30h équivalent TD (cf. annexe). Il propose le vote à l'assemblée pour sa validation.

Avis favorable pour chacun d'eux - Approbation à l'unanimité

5 - Questions diverses

Clément Dubayle, étudiant élu au Collège des Usagers, explique, en tant que Trésorier de l'association BDE Eco/Droit, la situation financière dans laquelle l'association s'est retrouvée. Il demande si l'École de Droit pourrait leur apporter une aide financière.

M. le Doyen répond que l'École de Droit a un budget qui fait l'objet d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens dans lequel des lignes budgétaires sont notifiées. Il n'est pas prévu de ligne pour une aide aux associations étudiantes. De plus sur un plan juridique et comptable, l'École de droit ne peut pas pallier l'insuffisance financière d'une association.

Cependant, il existe, au sein de l'Université un Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE : <http://u-clermont1.fr/f-s-d-i-e.html>). Il est abondé par une partie des frais d'inscription acquittés par tous les étudiants. Il « doit permettre la mise en œuvre d'une véritable politique d'établissement dans le domaine associatif et favoriser l'accroissement de la vie associative et le développement des initiatives étudiantes. Reconnues et soutenues dans l'université, elles doivent concourir à l'amélioration de la vie étudiante. » (Circulaire 2001-159 du ministère de l'éducation nationale). Les demandes de subventions sont examinées par la commission du FSDIE pour les projets étudiants, composée du Vice-président Etudiant, du Vice-président du CEVU, d'élus étudiants, du directeur du Crous ou son représentant, de personnalités qualifiées.

M. le Procureur Général de la Cour d'Appel de Riom, Marc Robert suggère de faire appel aux Collectivités Territoriales pour demander une subvention dans le cadre de l'organisation d'une manifestation. Pour cela, un projet doit être établi avec un budget prévisionnel.

Afin de faire connaître les associations et afin de communiquer sur les différentes manifestations, M. le Doyen leur conseille de se rapprocher de Claire Salvat, chargée de la Communication au sein de l'Université.

Le réseau UDA Pro, comme l'indique M. Raphaël Zouba, étudiant élu au Collège des Usagers, peut être également un très bon moyen de communication. M. Charles-André Dubreuil précise que les associations ont la possibilité de créer des communautés, des forums....

M. le Doyen rappelle que le prochain Conseil de Gestion se tiendra Mercredi 19 décembre à 18 heures.

M. le Doyen lève la séance à 20 h 00.

Clermont-Ferrand, le 10 décembre 2012

La secrétaire de séance,



Le Doyen,

